

## Compte rendu du CTL DU 18/01/ 2021

Il est programmé la suppression de 52 suppressions emplois cette année (40 suppressions nettes + 12 suppressions d'emplois C non occupés depuis de nombreuses années).

### **Catégorie :**

A+ (+1), A (-1), B (-9), C (-43)

### **Implantations :**

#### **Direction :**

services de direction (+ 3 A+, +1A, - 6 C, -1 Ast)

centre d'encaissement (-1A+, -1C)

service de traitement des chèques (-6 C, dont -4 au titre de la résiliation de la convention avec la caisse des dépôts et consignations)

Equipe de renfort :-5 C

#### **SIP :**

BSL (-1 C) ; Créteil (-1B et -3 C) ; Champigny-sur-Marne (-1) ; Saint-Maur-des-Fossés (-1C) ; Choisy le Roi (-3 C) ; Vitry sur Seine (-1C) ; Ivry sur Seine (-1C) ; Maisons Alfort-Charenton le Pont (-1C) ; l'Hay les Roses (-1C) ; Villejuif (-1C) ; Nogent sur B marne (-1C) ; Vincennes (-1)

#### **SIE :**

Choisy le Roi (- 1 A+, -2 A, -9B, -3C, fusion avec le sie de Créteil) ; Créteil (+2 A, +9B, +3C, fusion avec le sie de Choisy le Roi) ; l'Hay les Roses(-1B)

#### **Trésorerie et Paierie :**

Villejuif (-2C) ; Saint Maurice (-3C) ; Cachan (-1C) ; Ivry sur seine (+1 A+) ; Créteil municipale (+ 1 A+) ; Nord Val-de-marne (+1 A), Saint-Maur-des-Fossés (-1C) ; Fresnes (-1A+ ; -1 A, -4B, -2 C, fusion avec Orly) ; Orly (+1A+ ; +1 A, +4B, +2 C, fusion avec Fresnes) ; Pairie départementale (-1C)

#### **Pôle d'expertise et de contrôle :**

Champigny-sur-Marne (-1A+, +1A+), Créteil (-1C), Vincennes (-1A+, + 1A+) ; Vitry-sur-seine (-1B)

#### **Pôle de Contrôle et de Recherche Patrimoniale :**

Pcrp 1 (-1 A) ; Pcrp 4 (-6 B, -1B)

---

#### **Service de Publicité Foncière :**

Spf1 (-1 A+, -1A, -7B, - 5 C *fusion avec le Spf 2*) ; Spf2 (+3A, -18 B, +1C, *fusion des 4 Spf*) ; Spf 3 (-1 A+, -1 A, -6B, -4C) ; Spf 4 (-1A+, -1 A, -5B, -6 C, *fusion avec le spf2*)

#### **Service des impôts fonciers :**

(+1 A) (+1B, + 2 C) transfert de missions des Sips de Créteil et de Choisy le Roi

**Pôle de recouvrement spécialisé :** (1 A+, -1C)

**Il apparaît clairement que la suppression des emplois**, liée au développement du numérique touche massivement les catégories B et C de notre direction.

L'alliance CFDT-CFTC a donc saisi cette occasion pour demander la stratégie, en matière de formation, que la direction allait déployer pour adapter la formation des agents au nouveau cadre d'emploi qui laisse de plus en plus de place aux nouvelles technologies. Ceci afin de « bonifier » le profil des agents afin qu'ils puissent évoluer vers les catégories supérieures (les C en B puis en A) dont l'employabilité est meilleure, voire permettre, pour ceux qui le souhaiteraient, d'aller, grâce aux compétences acquises au sein de la DGFIP, dans le privé.

Quoique reconnaissant la pertinence de la question, la direction n'a pas pu y répondre de manière précise et se réserve la possibilité de le faire ultérieurement.

#### **S'agissant tout particulièrement de la suppression des 5 emplois des équipiers de renforts (EDR) :**

La direction a expliqué leur suppression car les postes n'étaient pas pourvus et qu'il s'agit d'un problème structurel constaté depuis plusieurs années. Elle envisage pour renforcer l'attractivité de ces postes, de renforcer la communication par la diffusion de fiches de postes par type de métiers.

L'alliance CFDT-CFTC a fait remarquer que la baisse de l'attractivité était plutôt en forte relation avec le changement du régime indemnitaire survenu il y a quelques années. Dès le départ, les agents (à l'époque EDRA) avaient exprimé leur mécontentement à l'égard de ce nouveau régime indemnitaire qui ne couvrait pas suffisamment leurs frais de déplacements et de repas.

L'alliance CFDT-CFTC s'est en conséquence demandée si, pour pallier cette insuffisance d'attractivité, la direction n'allait pas à terme recourir à la contractualisation.

Ce à quoi la directrice a répondu que s'agissant des missions de renforts, exigeants des agents opérationnels immédiatement, les contractuels ne pouvaient pas occuper ce type de postes.

---

Mais cette réponse n'est absolument pas une garantie de non-contractualisation, dans la mesure où des contractuels, B et C, sont déjà dans nos effectifs et qu'ils acquièrent des compétences métiers qui, à terme, les rendront parfaitement aptes à exercer ces missions.

**L'alliance CFDT-CFTC refuse la spirale sans fin des suppressions d'emplois pour des questions budgétaires. Des moyens humains et matériels sont nécessaires au parfait accomplissement des missions de la DGFIP avec des conditions de travail dignes d'une administration experte dont la haute technicité est reconnue.**

**CONTACT PRESSE CFTC :**

Mail : [cftc.dgfip.94@gmail.com](mailto:cftc.dgfip.94@gmail.com)